

17 juin 2022 -16:27

Appartient à Conseil des ministres du 17 juin 2022

## Interdiction progressive des biocarburants produits à partir d'huile de palme ou d'huile de soja

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant l'interdiction progressive des biocarburant produits à partir d'huile de palme ou d'huile de soja.

L'avant-projet de loi modifie la loi relative aux biocarburants durables qui doivent être incorporés dans les volumes de carburants fossiles en deux points.

L'utilisation d'huile de palme ou d'huile de soja dans les carburants pour moteur est exclue du calcul de la part des biocarburants, respectivement au 1er janvier 2023 et au 1er juillet 2023, notamment en raison du risque élevé de déforestation lié à la culture de ces matières premières. Par ailleurs, certains éléments de la loi sont précisés.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 17 juillet 2013 relative aux volumes nominaux minimaux de biocarburants durables qui doivent être incorporés dans les volumes de carburants fossiles mis annuellement à la consommation.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

StéphanieMaquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Jonas Dutordoir  
Porte-parole (NL)  
+32 473 62 65 48  
[jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be](mailto:jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)